



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE - BUDGET
16 DÉCEMBRE 2024



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire – budget - du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le 16 décembre 2024 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. M. Éric Bussière, Mme Line Bisson, M. Yves-André Beaulé, M. Jean Côté, M. Dominique Martin, Mme Lison Berthiaume et M. Mathias Brandl.

Aucune absence.

Greffière d'assemblée : Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre de jour
3. Ressources financières
 - 3.1. Budget 2025 - adoption
 - 3.2. Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027- adoption
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

À moins d'indication contraire, le vote du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

139-12-2024

2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Éric Bussière et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et portant exclusivement sur la présentation budgétaire 2025 conformément à l'article 956 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE - BUDGET
16 DÉCEMBRE 2024

No de résolution
ou annotation

140-12-2024

3. RESSOURCES FINANCIÈRES

3.1 Budget 2025 - Adoption

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal qui stipule qu'une municipalité a jusqu'au 31 décembre pour préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que la directrice générale présente et explique le Budget 2025 tel que préparé par les élus et la greffière-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT le document explicatif du Budget 2025 montrant les estimations des revenus et des dépenses de la municipalité selon les diverses catégories, pour ses exercices financiers 2024 et 2025. Le tableau qui suit présentant un résumé du document :

REVENUS	2024	2025	Écart % 2024-2025
TAXES	1 495 565 \$	1 533 665 \$	2,5 %
TENANT LIEU DE TAXES	18 000 \$	18 630 \$	3,5 %
SERVICES RENDUS	33 137 \$	20 702 \$	-38 %
IMPOSITION DE DROITS	78 500 \$	63 500 \$	-19 %
AMENDES ET PÉNALITÉS	2 000 \$	8 500 \$	325 %
AUTRES REV. D'INTÉRÊTS	5 000 \$	12 000 \$	140 %
TRANSFERTS	395 312 \$	560 584 \$	42 %
TOTAL - REVENUS	2 027 514 \$	2 217 581 \$	9 %
CHARGES			
ADMINISTRATION	686 321 \$	728 727 \$	6 %
SÉCURITÉ PUBLIQUE	304 851 \$	398 614 \$	31 %
TRANSPORT	356 677 \$	370 432 \$	4 %
HYGIÈNE DU MILIEU	156 980 \$	167 476 \$	7 %
AMÉNAGE., URBA. ET DÉV.	43 600 \$	40 000 \$	-8 %
LOISIRS ET CULTURE	99 349 \$	131 779 \$	33 %
FRAIS DE FINANCEMENT	383 735 \$	380 553 \$	-1 %
TOTAL - CHARGES	2 027 514 \$	2 217 581 \$	9 %

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Bussière :

QUE

- le budget 2025 soit adopté, prévoyant des dépenses de 2 217 581 \$ et des revenus pour un montant équivalent, tel que joint aux présentes;
- soit publié le document explicatif qui résume le budget 2025 dans le journal Autour de l'île, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, et ce conformément à l'article 957 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE - BUDGET
16 DÉCEMBRE 2024

No de résolution
ou annotation

141-12-2024

3.2. Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027- Adoption

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du Code municipal qui stipule qu'une municipalité a jusqu'au 31 décembre pour adopter le Programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT que le maire présente et explique le Programme triennal des immobilisations (PTI) 2025-2026-2027, tel que préparé par les élus et la greffière-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT le document explicatif du PTI 2025-2026-2027 montrant les intentions d'investissement. Le tableau qui suit présentant un résumé du document :

Programme triennal des immobilisations				
Projet	2025	2026	2027	Total
Travaux d'asphaltage et de ponceaux de certaines rues municipales	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	600 000 \$
Aménagement des fossés municipaux	30 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	70 000 \$
Mise à niveau des bornes sèches	15 000 \$	15 000 \$	10 000 \$	40 000 \$
Phase 2 - Mise à niveau de l'éclairage de rue au LED	20 000 \$	20 000 \$	- \$	40 000 \$
Réfection trottoirs à partir des nouveaux trottoirs du MTQ	60 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	360 000 \$
Pôle des loisirs (jeux, entraînement, éclairage, etc.)	110 000 \$			
Modification du système de chauffage du centre communautaire	50 000 \$	- \$	- \$	50 000 \$
Réfection de la descente de la rue Horatio-Walker	5 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$
TOTAL	490 000 \$	405 000 \$	380 000 \$	1 165 000 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Dominic Martin :

QUE

- le Programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 soit adopté, prévoyant des investissements de 1 165 000 \$;
- soit publié le document explicatif qui résume le PTI 2025-2026-2027 dans le journal Autour de l'île, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, et ce conformément à l'article 957 du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE - BUDGET
16 DÉCEMBRE 2024

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire rappelle que selon l'article 956 du Code municipal, la période de questions porte exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisation.

La période de questions débute à 20 h 02 et se termine à 20 h 11.

142-12-2024

5. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Bussière de lever la séance pour clore la séance ordinaire portant sur le budget 2025, il est 20h11.

Adoptée à l'unanimité